



RAPPORT MORAL et BILAN

AG du 04.03.2016

Bilan de l'activité pour l'année 2015/2016

Nous voici réunis pour notre 23^{ème} assemblée générale.

L'année écoulée s'est donc passée sans problème particulier, à part quelques dégâts causés, le premier à l'annexe de notre ami Jean et des dégâts sur la bateau de Dominique en fin de saison.

Au niveau de la pêche, je pense que vous avez tous constaté la raréfaction du bar et du maquereau.

Pour le renouvellement de la concession, vous savez tous qu'elle est toujours en cours, malheureusement avec un blocage qui est intervenu à l'automne sur l'intervention de la DREAL. Cet organisme ne veut absolument pas que nous puissions garer nos voitures sur le terre-plein en face le champ du conservatoire et tolère tout juste le stationnement des annexes. En principe le dossier devrait bientôt aboutir et nous espérons bien vite, car cela a des conséquences sur les travaux que nous envisageons d'entreprendre au mois d'avril. De même cela a des conséquences sur la redevance qui ne peut pas être versée au Trésor public, mais nous reparlerons de ce sujet de la concession tout à l'heure.

En ce qui concerne les travaux. Nous envisageons de remplacer les chaînes-mères par les blocs de béton qui avaient été confectionnés par l'équipe de l'ami Jean. La mise en place est subordonnée à la signature de la concession donc, là aussi nous allons en parler un peu plus tard.

Comme nous l'avions déjà évoqué l'année dernière, nous uniformiserons la longueur des amarres afin que ce soit plus simple à comprendre. Surtout, que la modification sera très simple, puisque seule l'amarre de rappel devra être allongée à la même longueur que l'amarre principale.

Pour ce qui est de la règle de la perte du mouillage en cas de non mise à l'eau au moins 15 jours dans l'année, selon l'alinéa §4 de l'article 8 du Règlement Intérieur, le conseil d'administration a décidé d'abandonner cette disposition. En effet, cette disposition est très difficile à mettre en œuvre ou à faire appliquer, car chacun trouvera un bon motif de ne pas mettre son bateau et ce n'est pas la peine de créer du mécontentement au sein de l'association. Nous aurons à en décider ce soir si vous le voulez bien.

Cette année nous perdons un adhérent, c'est Henry qui désire ne plus utiliser son mouillage car il préfère mettre son bateau à l'eau avec son tracteur. C'est son choix. Nous accueillerons donc un nouvel adhérent.

Nous procéderons cette année au renouvellement de la moitié des membres du Conseil d'administration. Les sortants qui peuvent se représenter sont : Patrick LEGRAND, Sébastien GUITTON et Christian BELTRANDO. Pour Christian il n'a fait qu'un an mais comme il a remplacé Louis LETTERIER qui était normalement sortant cette année, cette année comme Patrick et Sébastien il pourra repartir pour six ans.

Au cours de l'année écoulée, nous avons tenu notre journée « CABAN » le 11 août dernier. Nous étions une cinquantaine d'adhérents avec leurs amis. Il faisait très beau et je crois que ce fut la plus belle journée du mois. Tout le monde s'est régalé, la viande excellente, cuite à point, grâce à nos rôti-seurs. A cette occasion je voudrais remercier toute l'équipe qui s'est beaucoup investie pour que ce soit un succès.

Les photos de cette journée sont sur le site du Caban et je profite de cette occasion pour ceux qui le peuvent, d'aller visiter le site du Caban, pour qu'il serve à quelque chose. Je vous signale que l'adresse a changé <http://lecaban.e-monsite.com> - En principe l'ancienne adresse vous redirige vers le nouveau site que vous pouvez mettre dans vos marques-pages ou favoris. Il n'y a plus de mot de passe.

Cette année nous renouvellerons cette journée Caban qui aura lieu le week-end du 20 et 21 Août. Nous réfléchissons à la formule, est-ce que ce sera saucisses-grillades, ce qui risque de lasser, ou autre chose comme des moules-frites, paëlla etc. Toutes les bonnes idées sont à faire connaître. En tous cas, l'équipe qui organise saura en temps vous faire connaître la formule retenue et les conditions. Déjà vous pouvez commencer à récupérer des lots pour la petite tombola.

Pour ce qui est de notre loisir, la pêche, il faut bien dire qu'une fois de plus, nous les plaisanciers, sommes pris pour cible, par l'administration, avec l'aide toute innocente des professionnels. Il ne faut pas s'attendre à ce que cela s'améliore.

Pour preuve l'interdiction de la pêche au bar du 01.01 au 30.06, à pied comme en bateau avec un quota d'une seule pièce par personne embarquée de plus de 15 ans. Pourtant on avait déjà proposé et obtenu, nous-mêmes d'augmenter la taille de 36 à 42 s'appliquant seulement à nous les seuls plaisanciers, mais cela n'a pas suffi à démontrer notre bonne foi. Surtout, que l'impact sur le bar de la part des plaisanciers est ridicule par rapport à tous les professionnels qui pêchent sans vergogne dans les frayères, en période de frai et avec des engins de plus en plus destructeurs. Les instances de défense des plaisanciers montent au créneau, mais pour cette année, il ne faut pas s'attendre à un changement en notre faveur.

Il faut craindre aussi pour notre activité car maintenant la zone du parc marin breton-normand va jusqu'à Urville. Auparavant il devait s'arrêter à GOURY. Nous sommes donc en plein dedans et lorsque nous lisons les projets de toutes sortes qui viennent des instances de protection de tout poil, il faut être inquiet. Par exemple, il est question de mettre des portions du littoral marin en jachère, sur certains secteurs, pour une durée variable, serons nous dedans ?????. A terme 2023, il faudra

30 % du littoral en réserve, donc des réserves où seront exclus tous les modes de pêche et il faut même craindre de toute fréquentation simplement. L'ACPML 50 veille, mais que peut faire le pot de terre contre le pot de fer.

Les hydroliennes, Christian vous en parlera je pense tout à l'heure ? Mais pour nous cela aura peu d'impact en raison de l'éloignement de notre zone et pour nous ce n'est pas un lieu de pêche habituel pour. Par contre, il faut se mettre à la place des autres associations, car toutes les associations doivent se serrer les coudes contre les menaces qui pourront apparaître plus tard ici ou là.

Autre fait que je voudrais vous signaler, je l'ai lu dans un rapport d'une réunion des services de l'état et des associations représentatives qui s'est tenue en fin d'année, c'est le fait de remonter les trémails ou filets à la maison pour les nettoyer lorsqu'il sont remplis de varech et d'algues. Certains le font, car c'est beaucoup plus pratique que de le faire à bord, mais alors, avant la débarque faites bien attention, qu'il n'y ait pas de crustacés et poissons sous taille, même des poissons interdits de pêche (bar - raie etc) dans votre filet au milieu du varech. Vous pourriez être verbalisés à la sortie du bateau que ce soit sur la grève ou sur le parking. Un plaisancier averti en vaut deux.

Bon tout cela n'est pas marrant, et pourtant, je voudrais vous signaler qu'un nouvel arrêté du préfet du Havre, est paru le 3.02.2016. Il concerne la pêche à pied, ou en plongée. Je vous l'ai diffusé sur internet et je pense que vous avez pris le temps d'en prendre connaissance. Pour ceux qui n'ont pas internet, je peux toujours leur faire une copie. Cet arrêté a le mérite d'être très clair sur le matériel à utiliser et avec quelles autorisations pour certains d'entre eux (filet, casier etc) et sur les espèces et leur quantité à prélever.

Au sujet de la cale d'accès, cela suit son cours. Je sais que pour la mairie, la cale est un projet à finaliser le plus tôt possible. Mais je laisserai Rémy vous en dira un peu plus tout à l'heure.

Au nom de l'association, je remercie la municipalité pour l'aide qu'elle nous apporte en nous prêtant cette salle pour nos réunions et en nous aidant pour notre journée du Caban.

Enfin, je terminerai en vous souhaitons une bonne saison avec beaucoup de poissons et de crustacés.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Fin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Paul', written in a cursive style.

